RIPESS Europe | Solidarity Economy Europe

DIRECTIVES DES MEMBRES

2025

Contenu

Principaux axes stratégiques 2023-2025 2
Comment fonctionne le réseau ? 3
Quelle est la structure juridique et la gouvernance ? 3
ADHÉSION À RIPESS EUROPE 4
Pourquoi être membre 5
Ce que propose Ripess: 5
Exigences des membres 6
Les membres sont encouragés à 6
Droits des membres 7
Processus de demande d'adhésion 7

Voici quelques informations qui pourraient vous être utiles pour devenir membre du réseau RIPESS Europe – Solidarity Economy Europe. Toute suggestion ou demande d'informations complémentaires est la bienvenue et peut être adressée à : info@ripess.eu

De quoi parle Ripess?

La Global Vision on Social Solidarity Economy (février 2015) – qui est le résultat d'un long processus continu, culminant avec la réunion internationale de Manille (2013), définit les valeurs et principes partagés ainsi que les différentes approches de l'ESS. En Europe, le réseau a également travaillé à l'identification de pratiques communes et d'une vision de l'économie solidaire.

En particulier, les objectifs suivants du RIPESS Europe ont été définis lors du Congrès de la Fondation à Barcelone (2011) :

- Rendre visibles les réseaux, les acteurs et les expériences de l'économie solidaire (visibilité interne et externe)
- Partage d'expériences et de bonnes pratiques
- Développer et promouvoir la coopération économique entre les réseaux et les acteurs de l'Economie Solidaire
- Construire des projets communs et partagés
- Développer une intelligence collective
- Construire une voix commune
- Expansion vers l'Europe du Nord et de l'Est, pour parvenir à une plus grande diversité culturelle et linguistique.

Principaux axes stratégiques 2023-2025

1) La promotion des écosystèmes territoriaux et l'accompagnement à l'émergence de nouveaux réseaux.
2) La poursuite de l'effort de développement et de reconnaissance de l'économie solidaire, la co-construction des politiques publiques, le plaidoyer.
3) La création et le renforcement d'alliances, tant au niveau institutionnel qu'avec d'autres mouvements d'économie transformatrice.
4) Renforcer les fondements de l'ESS et le récit de la reconquête de l'économie sous tous ses aspects.

Le document d'orientations stratégiques est disponible ici.

Comment fonctionne le réseau ?

Le RIPESS étant un réseau de réseaux (de réseaux...), il peut parfois paraître éloigné des activités quotidiennes des initiatives individuelles et des entreprises pratiquant l'Economie Sociale et Solidaire sur le terrain. Mais comme son rôle est de fédérer et de relier les nombreux acteurs et approches, il se concentre sur des thématiques et des activités spécifiques. Ces thèmes s'articulent autour des 4 axes stratégiques et d'autres initiatives d'intercoopération entre les membres et varient en fonction du plan d'activité qui est approuvé chaque année par l'Assemblée générale. Dans la réorganisation sociocratique de notre gouvernance, l'organisation de nos discussions, intercoopération et prise de décision s'articule autour de cercles de travail, auto-organisés entre les membres avec une animation et une collaboration internes, qui peuvent se traduire par des activités telles que des campagnes communes, des projets, des initiatives, des événements, des collectes de fonds, etc. Le processus de réorganisation du réseau est lié aux 4 axes stratégiques comme axes principaux et à 3 cercles fonctionnels comme support (communication, finance, connaissance) et 2 axes transversaux. (gouvernance et soins).

Les membres sont les nœuds et les acteurs du réseau, il leur appartient donc d'avoir une communauté vivante et dynamique d'échanges et de coopération et d'orienter la stratégie et l'action du réseau. Pour ce faire, ils peuvent participer à la coordination, aux groupes de travail (désormais cercles), inviter et être invités à des événements de l'économie solidaire ou participer à des campagnes de plaidoyer communes à l'échelle européenne, suggérer et mener des actions spécifiques, avoir des échanges entre pairs et des activités de convergence impliquant d'autres membres du réseau.

Le fonctionnement du réseau s'appuie sur le travail de l'équipe du RIPESS Europe, traitant des projets et de l'intercoopération, de la communication, de l'adhésion, des alliances et de la coopération avec d'autres réseaux/mouvements, du plaidoyer et des finances.

Quelle est la structure juridique et la gouvernance ?

RIPESS Europe est une association à but non lucratif enregistrée selon la loi luxembourgeoise en 2011. Toutes les informations sur la mission et les objectifs de RIPESS Europe, les statuts et le règlement intérieur sont disponibles sur le site Internet. (www.ripess.eu/governance).

RIPESS Europe fonctionne comme un réseau avec une structure légère, permettant la participation des membres à la plupart des activités.

Assemblée générale

Le principal organe directeur est l'Assemblée générale de tous ses membres, qui se réunit 2 ou 3 fois par an (en personne et par voie numérique) et élit le Comité de coordination.

Tous les 2 ou 3 ans, l'Assemblée générale est intégrée à un événement plus large : le Congrès européen de l'économie solidaire, organisé par l'un des membres. Depuis le Congrès fondateur de Barcelone (septembre 2011), six autres Assemblées générales ont eu lieu (Lille 2013, Paris 2014, Berlin 2015, Paris 2016, Athènes 2017, Zagreb 2018, Lyon 2019, Virtuelle 2020, Paris 2021, Wroclaw 2022, Paris 2023, Genève 2024), trois dont étaient également des congrès.

L'Assemblée générale est également une excellente occasion de rencontrer en personne les autres membres et d'avoir l'occasion de discuter de la stratégie et des activités du réseau ainsi que de partager des idées et des projets avec d'autres organisations.

Comité de coordination

Le Comité de coordination se réunit 1 à 2 fois par an en personne et travaille en ligne le reste du temps. Les membres qui ne font pas partie du Comité de Coordination peuvent participer et commenter sans droit de vote.

Le Comité de Coordination est composé des représentants des principaux Cercles de travail (Écosystèmes, Fondations, Construction du Mouvement, Politique) qui constituent la base des activités décrites dans le Plan d'Activités du Réseau approuvé par l'Assemblée Générale. Chaque Cercle de travail propose un coordinateur candidat au Comité de Coordination. Ainsi, le Comité de Coordination est composé d'au moins 3 membres issus des cercles fonctionnels (communication, finance, connaissance) et de 4 membres représentants des principaux Cercles de travail.

Le Bureau de Coordination est composé des Coordonnateurs du Réseau, des représentants des cercles fonctionnels selon le Statut de l'Association (communication, finances) et du Délégué Général ayant des fonctions exécutives sans droit de vote.

ADHÉSION À RIPESS EUROPE

Critères:

- Accepter et soutenir la vision, la mission et la stratégie mondiales du Réseau. Tous les membres, selon leurs propres moyens, doivent faciliter toutes les activités liées à l'économie sociale et solidaire et aux concepts, principes et pratiques qui y sont associés.
- Avoir une activité professionnelle ou bénévole sur des questions liées aux coopératives, aux initiatives communautaires, aux organisations à but non lucratif dans le domaine de l'économie sociale et solidaire – coopérative – autogestion.

Types de membres

1. Réseaux européens : réseaux formels ou informels d'associations européennes, sectorielles ou autres
2. Réseaux nationaux/régionaux : réseaux formels ou informels au niveau national/régional composés d'organisations ou d'initiatives nationales ou régionales.
3. Supporteurs/promoteurs et organisations politiques qui promeuvent l'ESS selon l'OIT et l'UNFSSE
4. Membres spécialisés : autres institutions et associations solitaires, telles que des groupes de réflexion, des instituts de recherche, des universités, soutenant les buts et objectifs du Réseau.
5. Ripess Europe ne compte pas de membres individuels

Pourquoi être membre

1. Reconnaissance : Faire partie d'un réseau en pleine croissance qui représente de nombreuses instances, secteurs, réseaux nationaux et régionaux d'ESS, au niveau local et institutionnel.

2. Encadrer, améliorer et élargir les fondements de l'ESS.

3. Expériences d'apprentissage mutuel et collaborations qui peuvent avoir lieu grâce aux plateformes et espaces numériques encadrés par RIPESS Europe.

4. Autonomisation professionnelle, sociale et économique grâce à la collaboration et aux échanges entre les membres.
5. Faites partie du changement systémique en contribuant à connecter et multiplier les expériences.

Ce que propose Ripess:

- Outils de communication : Recevez des newsletters, des articles, des annonces, des appels des membres des Réseaux et des alliés tels que Ecolise, GEN etc.

- Utilisez la newsletter Ripess comme outil de diffusion pour vos activités de réseau/organisation. Utilisez les réseaux sociaux de Ripess pour promouvoir vos activités.

- Faites partie de la liste de diffusion des membres, des forums en ligne et de tous les outils de coopération en ligne tels que Nextcloud, Odoo et plus encore.

- Renforcement des capacités : avoir accès aux activités de formation/éducation co-promues par le RIPESS Europe et les réseaux alliés. Utiliser et accéder à des outils spécifiques tels que Moodle Edu.Ripess.eu

- Opportunités de collaboration : Possibilités de participer à des projets européens développés par RIPESS Europe, RIPESS Intercontinental, alliant réseaux ou consortium créés par les membres.

- Webinaires et autres expériences d'apprentissage par les pairs.

- Appui à la construction d'un réseau national/régional d'ESS.
- Plaidoyer partagé : processus d'élaboration de politiques, processus de plaidoyer et bien plus encore.

Exigences des membres

- Être officiellement représentatif de l'une des catégories de membres ci-dessus.

- Accepter ou consentir aux statuts et aux documents stratégiques votés du Réseau.

- Participation aux Assemblées Générales : Être représenté aux Assemblées Générales du Réseau ou à d'autres activités par au moins 1 délégué.
  Ripess organise 1 AG présentielle et une ou deux digitales, par an. Il est obligatoire d'avoir au moins une participation tous les 2 ans en présentiel ou en ligne afin de conserver les droits de membre de plein droit.

- Payer la cotisation annuelle (100€) et avoir le droit de voter à l'AG. La cotisation annuelle pourrait être supprimée pour des raisons très particulières, sur demande et après approbation du CoCo.

Les membres sont encouragés à

- Participez à un Cercle thématique de travail, aux activités d'intercoopération et à d'autres opportunités partagées.

- Création de contenu et diffusion d'informations telles que des newsletters, des supports, des documents de plaidoyer produits par le RIPESS.

- Aider à construire et renforcer des alliances sur le terrain, en impliquant leurs membres dans des initiatives liées au RIPESS et à la dimension européenne de l'ESS

- Communiquer la vision de l'ESS et promouvoir les activités des réseaux (à travers votre site internet, les réseaux sociaux, des articles, des événements ou des publications

- Initier et participer aux projets avec d'autres membres du RIPESS Europe
- Organiser une réunion du comité de coordination (et un événement public)

Droits des membres

- Chaque membre a le droit de diriger un cercle de travail et d'être candidat au Comité de Coordination
- Chaque membre a le droit de participer activement, de contribuer, d'influencer la stratégie, les priorités et la représentation du réseau.
- Partagez les publications et documents de vos organisations via socioeco.org

Processus de demande d'adhésion

Pour demander l'adhésion au RIPESS Europe, vous pouvez remplir la demande en ligne (https://ripess.eu/en/governance/how-to-become-a-member) et envisager de participer à certains événements tels que les réunions de l'Assemblée générale, en tant qu'observateurs.

Vous pouvez également contacter l'équipe du RIPESS Europe pour avoir plus d'informations et répondre à vos questions.

Contactez info@ripess.eu et nous vous contacterons !